



COMPTE RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL du 12 février 2026

18H30 à L'Orangerie

Divers

- Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale concernant la modification N°2 du PLU

Finances

- Budget 2025-2026

Vote du CFU 2025 **à reporter**

Vote des Subventions aux Associations

Vote de la Subvention du CCAS

Vote des taux de taxes 2026

Vote **de reprise anticipé** du résultat 2025

Vote du Budget primitif 2026

Ressources Humaines

Tableau des Effectifs

Travaux

- Consultation des entreprises extension vestiaires du stade.
- Demandes de Subvention Rénovation de la Mairie

Divers

- Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AW1

Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale concernant la modification N°2 du PLU

Rapporteur Jacques Demanse

La commune a engagé une procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme. Certaines évolutions du PLU sont soumises à une évaluation environnementale, conformément aux articles L.104-1 et suivants du Code de l'urbanisme, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Afin de déterminer si la modification simplifiée n°2 du PLU devait faire l'objet d'une telle évaluation, la commune a procédé à une analyse préalable des impacts environnementaux.

Conformément à l'article R.104-33 du Code de l'urbanisme, la commune a saisi, le 1er décembre 2025, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) Occitanie afin de solliciter un examen au cas par cas pour déterminer si la modification simplifiée n°2 du PLU devait faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Après analyse du dossier et au regard des critères réglementaires, la MRAe Occitanie a conclu que la modification envisagée n'était pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

En conséquence, la Mission Régionale a émis un avis conforme de dispense d'évaluation environnementale, en date du 15 janvier 2026.

Au regard de l'analyse réalisée et de l'avis conforme émis par la MRAe Occitanie, il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour décider de ne pas réaliser d'évaluation environnementale concernant la modification simplifiée n°2 du PLU.

L'avis du conseil est sollicité
Unanimité

Budget 2025-2026

Rapporteur Jacques Demanse

Présentation du budget par Madame Arjola Grizhja

Le taux des taxes reste inchangé.

Les membres du Conseil municipal seront invités à voter sur le budget prévisionnel, les demandes de subventions et le taux des taxes 2026.

Les divers points relatifs au CFU, subventions, taxes, budget prévisionnel seront votés point par point.

Vote du CFU 2025 (Monsieur le Maire doit sortir) **Reporté**

Vote des Subventions aux Associations **unanimité**

Vote de la Subvention du CCAS **unanimité**

Vote des taux de taxes 2026 **unanimité**

Vote reprise anticipée du résultat provisoire **unanimité**

Vote du Budget primitif 2026 **majporité (12 pour – 1 abstention)**

- Annexe 1

Tableau des Effectifs 2026

- Rapporteur Frédéric Daragnès

Présentation du tableau des effectifs 2025 qui ouvre des postes contractuels et des postes pour la promotion interne dans le cadre du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

En synthèse, il s'agit de créer deux ouvertures de postes :

- 1 Adjoint Technique Territorial
- 1 Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

[Tapez ici]

Catégories	Grades	Budgétisés	Effectivement pourvu titulaire		Effectivement pourvu contractuel	
TC = Temps Complet / TNC = Temps Non Complet			TC	TNC	TC	TNC
B	Technicien Principal	1	0			
B	Technicien	1	1			
C	Agent de Maîtrise Principal	2	2			
C	Agent de Maîtrise	4	4			
C	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	3	2			
C	Adjoint Technique Territorial	9	6		1	1
	TOTAL filière technique	20	15	0	1	1
A	Emploi fonctionnel DGS	1	1			
A	Attaché Territorial					
B	Rédacteur Territorial	1	1			
C	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	5	4	1		
C	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	1	0			
C	Adjoint Administratif	6	2	2		2
	TOTAL Filière administrative	14	8	3	0	2
C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} Classe	2	2			
	TOTAL filière sociale	2	2	0	0	0
C	Adjoint du Patrimoine	1	1			
	TOTAL filière culturelle	1	1	0	0	0
C	Brigadier-Chef Principal	1	1			
	TOTAL filière police municipale	1	1	0	0	0
TOTAL GENERAL		38	27	3	1	3
				34		

Au vu des éléments fournis, Il est proposé, aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer les postes mentionnés ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire, dès promotion des Agents concernés, à fermer le poste s'il n'est pas utile de le conserver.

L'avis du conseil est sollicité
Unanimité

Consultation des entreprises extension vestiaires du stade.

- **Rapporteur Thibault Baccherini**

La commune envisage la réalisation de travaux d'extension des vestiaires du stade municipal afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers.

Le projet consiste notamment à :

- Agrandir des vestiaires, sanitaires et locaux annexes
- Assurer la mise en conformité des installations avec les normes en vigueur, notamment en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, d'hygiène, de sécurité et de performance énergétique ;
- Réaliser l'ensemble des travaux de gros œuvre, second œuvre, équipements techniques et finitions nécessaires à la livraison d'un équipement fonctionnel et opérationnel.

Les prestations attendues comprennent l'exécution complète des travaux, la fourniture des matériaux et équipements, ainsi que la coordination et la sécurisation du chantier jusqu'à la réception des travaux.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à consulter les entreprises et signer tout document afférent à ce dossier.

L'avis du conseil est sollicité
Unanimité

Demandes de Subvention Rénovation de la Mairie

Rapporteur Jacques Demanse

Dans le cadre de l'amélioration et de la mise aux normes des bâtiments communaux, la commune envisage la réalisation de travaux de rénovation énergétique de la mairie.

Ces travaux visent à préserver le patrimoine communal, améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents, ainsi qu'à garantir la sécurité et la fonctionnalité du bâtiment.

Le **coût prévisionnel** de l'opération est estimé à **220 333.33 € HT**.

Afin de contribuer au financement de cette opération, il est nécessaire de solliciter l'accompagnement financier des partenaires.

[Tapez ici]

Plan de financement prévisionnel

Financier	Montant sollicité (€)	Taux (%)
État (DSIL)	110 166.67	50%
Autofinancement communal	110 166.67	50%
Total	220 333.33 € HT	100 %

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de partenaires financiers, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

L'avis du conseil est sollicité
unanimité

Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AW1

Rapporteur Jacques Demanse

La commune de Sauveterre (30150) est propriétaire de la parcelle cadastrée section AW n°1, laquelle reste propriété du vendeur.

Une partie de ce terrain, d'une superficie d'environ 300 m², a été cédée à la société TDF afin d'y implanter une antenne de téléphonie mobile.

Afin de garantir l'accès à cet équipement pour les besoins de son installation, de son entretien et de son exploitation, il est nécessaire de constituer une servitude de passage sur la parcelle communale AW n°1 au profit de la société TDF.

Cette constitution de servitude est consentie à titre gratuit. Elle sera établie par acte notarié, dont les frais seront supportés par le bénéficiaire de la servitude.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la constitution d'une servitude de passage à titre gratuit sur la parcelle AW n°1,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération.

L'avis du conseil est sollicité
Unanimité

La séance est levée à 19h30

[Tapez ici]